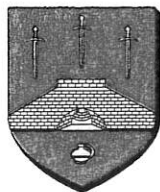


CROUAY



ARRETE MUNICIPAL

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ROUTE BARREE PENDANT TRAVAUX DE PURGE

Le Maire de la commune de CROUAY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213.2 ;

Vu le code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de barrer **la voie communale 4 ROUTE DE COTTUN** en raison de la réalisation de travaux par **COLAS**

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite sur la voie communale 4 Route de Cottun : du 18 novembre 2021 au 19 novembre 2021 en raison de travaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie de Trévières,
A l'agence routière de Bayeux.
Au SDIS

Fait à CROUAY le 16 novembre 2021
Le Maire,
Fabienne LEROY

